



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE VOIRON (38500) – 15 Place Porte de la Buisse

**UN APPARTEMENT de type studio, au 2^{ème} étage, d'une superficie de 11,99 m2.
(cadastré section BI 25 – lot n°3)**

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 10 JANVIER 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le LUNDI 2 JANVIER 2023 de 10 heures à 11 heures par le
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE PORTALIS situé 15 Place Porte de la Buisse 38500 VOIRON, représenté par son syndic en exercice l'agence NEXITY LAMY, société par actions simplifiées à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 487 530 099 dont le siège social est situé 19 rue de Vienne 75008 PARIS, représentée par son agence locale NEXITY GRENOBLE, située 21 Avenue Felix Viallet 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de VOIRON (38500), dans un ensemble immobilier dénommé LE PORTALIS situé 15 Place Porte de la Buisse 38500 VOIRON, cadastré section BI 25 et plus particulièrement le lot 3.

- Un appartement de type studio, au 2^{ème} étage, d'une superficie de 11,99 m2.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 3 Juin 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 10.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.